



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

Avis d'enquête publique relative à une demande d'autorisation et de construire un parc photovoltaïque sur la commune de Redortiers au lieu-dit « Couravoune »

Par arrêté préfectoral n° 2023-223-001 du 11 août 2023 il est procédé à une enquête publique en vue d'obtenir l'autorisation de construire une centrale photovoltaïque sollicitée par la société « SolaireParcMP072 », sur le territoire de la commune de Redortiers. Cette enquête se déroule du 25 septembre 2023 à 13 h 30 au 26 octobre 2023 à 18 h.

Ce projet, situé sur la commune de Redortiers au lieu-dit « Couravoune », est constitué par une demande de permis de construire n°004 159 19 00001 déposée le 9 septembre 2019 par la société « SolaireParcMP072 », représentée par M. Romain VERRON.

Le parc, d'une surface approximative de 5,07 ha est implanté sur les parcelles E 159 et E 177. Il comprend une structure de livraison composée d'un poste de livraison électrique et d'un transformateur pour une surface de 78 m². A cela s'ajoutent deux citernes rigides d'une capacité de 60 m³ chacune dotées d'une plateforme d'aspiration. La puissance envisagée est d'environ 5,7 MWc.

Toutes informations peuvent être sollicitées auprès de la société « SolaireParcMP072 », représentée par M. Olivier DELEIGNE, 345 avenue Wolfgang Amadeus Mozart, CS 90765, 13617 Aix-en-Provence cedex 1, olivier.deleigne@engie.com

Les pièces du dossier sont mises à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr rubrique Publications/Appels à projet – Consultations/Enquêtes publiques, autorisation et avis/commune de Redortiers. et en mairie de Redortiers (Le Contadour, 04150 Redortiers) aux heures et jours d'ouverture au public les lundis de 13 h 30 à 17 h 00 (sauf jours fériés).

Dans le même temps, un registre d'enquête à feuillets non mobiles paraphés par le commissaire enquêteur, est déposé à la mairie de Redortiers pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse y consigner éventuellement ses observations et ses propositions. Ces données peuvent être adressées par écrit à Mme la commissaire enquêtrice en mairie de Redortiers Le Contadour, 04150 Redortiers ou encore, à l'adresse pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant dans l'intitulé l'objet et le lieu de l'enquête publique. Toute personne peut consulter les observations dématérialisées sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans l'onglet : Publications/Appels à projet – Consultations/Enquêtes publiques, autorisation et avis/commune de Redortiers.

Mme Marie-Jeanne Gotta-Kervegant, désignée par la présidente du tribunal administratif de Marseille en qualité de commissaire enquêtrice, sera présente en mairie de Redortiers et recevra les observations écrites ou orales du public le : lundi 25 septembre de 13 h 30 à 17 h, samedi 7 octobre de 9 h à 13 h, mercredi 18 octobre de 14 h à 18 h, jeudi 26 octobre de 14 h à 18 h.

Dès réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et pendant un an après la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra en prendre connaissance, à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence au bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement et sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans l'onglet Publications/Appels à projet – Consultations/Enquêtes publiques, autorisation et avis/commune de Redortiers ainsi qu'en mairie de Redortiers.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral portant autorisation ou refus de permis de construire.